

## CONSTANTIN PAPOULIDIS

### UN DOCUMENT CARACTÉRISTIQUE DE GABRIEL CATACAZY TIRÉ DES ARCHIVES DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE RUSSIE

Même pour ceux qui n'ont pas particulièrement étudié la politique extérieure de la Grèce du XIX<sup>e</sup> s. et principalement l'époque de la monarchie absolue, il est notoire que l'ambassadeur, d'origine grecque, de l'Empire Russe à Athènes, Gabriel Catacazy, intervenait scandaleusement<sup>1</sup> dans les affaires intérieures du petit «royaume de Grèce».

Le document publié ci-après met en évidence combien était important l'intérêt qu'il y portait.

La famille de l'ambassadeur Catacazy, originaire de Mani, avait émigré à Kichinev<sup>2</sup> en 1770. De nombreux membres de cette famille ont fait partie du corps diplomatique de l'Empire Russe. L'expéditeur du document en question est Gabriel Catacazy (1793-1867)<sup>3</sup>, membre de l'*Hétairie*, qui a commencé sa carrière diplomatique à l'Empire Russe en 1812. En 1833, il a été nommé ambassadeur de l'Empire Russe à Athènes<sup>4</sup>, où il a considérablement renforcé le parti russophile à l'époque de la monarchie absolue<sup>5</sup>. Il est intervenu dans les problèmes

1. E. Driault - M. Lhéritier, *Histoire diplomatique de la Grèce de 1821 à nos jours*, t. II, E. Driault, *La Règne d'Othon - La Grande Idée, 1830-1862*, Paris (PUF) 1925, pp. 117, 138 n.1; Pan. Pipinelis, *Ἡ μοναρχία ἐν Ἑλλάδι, 1833-1843*, Athènes 1932, p. 124; Barbara Jelavich, *Russia and Greece during the Regency of King Othon, 1832-1835, (Russian Documents on the First Years of Greek Independence)*, Thessaloniki 1962, pp. 31, 68, 73, 74, 75, 79, 80, 86, 92, 115, 152 (Institute for Balkan Studies, No. 55); *Ἱστορία τοῦ Ἑλληνικοῦ Ἔθνους*, t. 13: *Νεώτερος Ἑλληνισμὸς ἀπὸ 1833 ὡς 1881*, Athènes (Ekdotiki Athinôn) 1977, p. 64.

2. *Ἱστορία τοῦ Ἑλληνικοῦ Ἔθνους*, t. 13, *op. cit.*, p. 74.

3. E. Amberger, *Geschichte der Behördenorganisation Russlands von Peter dem Grossen bis 1917*, Leiden (Brill) 1966, p. 197.

4. E. Amberger, *op. cit.*, p. 461; J. A. Petropoulos, *Politics and Statecraft in the Kingdom of Greece, 1833-1843*, Princeton, New Jersey (Princeton University), 1968, pp. 184, 295.

5. F. Lenormant, *Le compte André Metaxas et le partie Napiste en Grèce*, Paris 1861; N. Vlachos, *Ἡ γένεσις τοῦ ἀγγλικοῦ, τοῦ γαλλικοῦ καὶ τοῦ ρωσικοῦ κόμματος ἐν Ἑλλάδι, Archeion Oeconomikôn ke Koenōnikôn Epistemôn* 19(1939)25-44; *Ἱστορία τοῦ Ἑλληνικοῦ Ἔθνους*, t. 13, *op. cit.*, pp. 291-303.

économiques de la Grèce en 1835, en 1838 et en 1843<sup>6</sup>. Il a enfin prit part aux événements de 3/15 Septembre 1843<sup>7</sup>, qui ont obligé Othon à admettre la Constitution. Il est notoire que Catacazy pronait qu'Othon devait être destitué parce qu'il était Catholique Romain et qu'il fallait au trône de la Grèce un roi Orthodoxe. En 1843, Catacazy était contre Othon, parce qu'il pensait que celui-ci allait finalement démissionner et quitter la Grèce, laissant sa place à un candidat Russe. Dans son raisonnement comme dans ses projets, il s'est lourdement trompé puisqu'en définitive Othon a admis la Constitution et l'Empire Russe a perdu la face vis-à-vis des autres puissances par l'attitude de son ambassadeur<sup>8</sup>. C'est pourquoi l'Empire Russe a été obligé de le destituer<sup>9</sup>. Plus tard, Catacazy a été nommé au Ministère des Affaires Intérieures de l'Empire et il a servit en tant que gouverneur général de la province de Charkov, de 1856 à 1857<sup>10</sup>.

Le destinataire du document que nous publions est Lev Grigorievič Senjavin (1805-1861), qui a été de 1837 à 1848, directeur du département Asiatique du Ministère des Affaires Extérieures de la Russie Impériale<sup>11</sup>.

Ce document est révélateur de l'esprit de l'ambassadeur de l'Empire, à Athènes, connu comme cellule vivante des intérêts russes dans les affaires grecques. Par cette lettre il apparaît combien il devait activement s'y ingérer et à quel point il suivait attentivement et en détail, entres autres, les faits et les gestes du consul général de Grèce à Odessa, Manos. Manos, peut-être Georges Manos, qui a été en service au début de sa carrière en tant que cadre politique supérieure aux Principautés Danubienne et suivit Ypsilanti durant l'insurrection grecque. G. Manos, après la libération de la Grèce, proposa alors ses

6. J. A. Petropoulos, *op. cit.*, p. 437; C. A. Vacalopoulos, *L'économiste Français Arthémond de Regny et son rôle dans l'histoire financière de la Grèce 1831-1841*, Thessaloniki 1977, pp. 84, 124 (Institute for Balkan Studies, No. 178).

7. E. Driault, *op. cit.*, p. 243; Barbara Jelavich, *Russia and the Greek Revolution of 1843*, München 1966 (Südost-europäische Arbeiten, No 65), *passim*.

8. «[Catacazy] était nettement désavoué, pour la part qu'il avait prise aux «déplorables événements du 15 septembre», et pour les «conseils de faiblesse et de dégradation» qu'il avait donnés au roi». E. Driault, *op. cit.*, p. 244.

9. *Ἱστορία τοῦ Ἑλληνικοῦ Ἔθνους*, t. 13, *op. cit.*, p. 93; J. A. Petropoulos, *op. cit.*, p. 460.

10. E. Amberger, *op. cit.*, p. 197.

11. E. Amberger, *op. cit.*, p. 131.

services comme diplomate<sup>12</sup>. Il se peut aussi qu'il s'agisse de J. Manos, qui avec Xanthos et le docteur Pierre Epites (= 'Ηπίτης), ont accompagné Ypsilanti lorsque ce dernier est descendu, début 1820, de Saint Petersburg en Russie du Sud, où, basé à Odessa, il a désiré se faire connaître des responsables de l'*Hétairie*<sup>13</sup>. Il se peut aussi qu'il s'agisse de Constantin Manos (1799-1855), «Consul» (marié avec Elena Rizo), fils d'Alexandre, *Grand Spathar* en 1792, et de Rallou Soutzo, fille de Michel Soutzo<sup>14</sup>.

L'ambassadeur de Russie Impériale, écrivant au directeur du département Asiatique des Affaires Extérieures de l'Empire (en première page et première moitié de la seconde page) — sur un problème qui ne concerne pas directement notre sujet: il s'agit là d'un problème comptable sur l'erreur nominale d'un paiement-, aborde ensuite un autre sujet qui nous concerne. Catacazy soutient au début qu'il profite de l'occasion que lui offre cette mise au point comptable, dont nous venons de parler, pour se renseigner sur une «anomalie»<sup>15</sup> existant à Odessa. Et alors que le thème principal soit écrit sur une page et demie, le sujet «secondaire» qu'il qualifie même de sujet «entre — parenthèse»<sup>16</sup>, occupe, lui, deux pages et demie. Il y reproche à Manos de ne pas lire les journaux gouvernementaux grecs, ou tout au moins n'importe quel bulletin du même genre tenant un langage convenable et décent du pays où il est accrédité<sup>17</sup>. Il lui reproche de ne lire que le journal *La Minerve* (= 'Αθηνᾶ), anglophile, anti-gouvernemental et pro-

12. *Ιστορία τοῦ Ἑλληνικοῦ Ἔθνους*, t. 12: *Ἡ Ἑλληνικὴ Ἐπανάσταση καὶ ἡ ἴδρυση τοῦ Ἑλληνικοῦ Κράτους (1821-1833)*, Athènes (Ekdotiki Athinôn) 1975, p. 19; Ap. E. Vacalopoulos, *Ιστορία τοῦ Νέου Ἑλληνισμοῦ, Ἡ μεγάλη Ἑλληνικὴ Ἐπανάσταση (1821-1829)*, t. 5: *Οἱ προϋποθέσεις καὶ οἱ βάσεις τῆς (1831-1822)*, Thessaloniki 1980, pp. 185, 218, 265, 277 et 278.

13. *Ιστορία τοῦ Ἑλληνικοῦ Ἔθνους*, t. 12, *op. cit.*, p. 16. Ap. E. Vacalopoulos, *op. cit.*, pp. 103, 105, 108, 188 et 247.

14. Cf. *Genealogia Familiei Mano* à la fin de l'œuvre de C. G. Mano, *Documente din secolule al XVI-lea — XIX-lea privitoare la familia Mano*, Bucarest 1907; (Compte rendu par Sp. Lambros, *Νέος Ἑλληνομνημὼν* 5 (1908 255-257).

15. «Irregularité» dans le texte.

16. «Je saisis cette occasion» dans le texte.

17. «...un langage décent et convenable aux pays où il est accrédité». dans le texte; D'ailleurs, il ne faut pas oublier que le Ministère des Affaires Etrangères s'appelait alors: «Ministère de la Maison Royale et des Relations Extérieures» (= Ὑπουργεῖον ἐπὶ τοῦ Βασιλικοῦ Οἴκου καὶ τῶν Ἐξωτερικῶν σχέσεων).

fondément libéral<sup>18</sup>, journal qui publiait les articles les plus insultants vis-a-vis des forces impériales, et principalement de la Russie. Cette curiosité fort déplacée et pour le moins indiscreète de Manos<sup>19</sup>, est incompréhensible<sup>20</sup> et c'est vue d'un très mauvais œil par Catacazy<sup>21</sup>. Pour lui, l'erreur de Manos n'est pas seulement de lire ce journal anti-gouvernemental, à Odessa, mais surtout de prendre cette revue de son bureau et de l'emporter chez lui, où le lisaient également ses amis et connaissances. Ce faisant, le consul général de Grèce à Odessa, donnait des idées fausses sur le comportement du gouvernement de son pays. Et Catacazy termine en faisant cette réflexion qu'en conservant des bastions anti-gouvernementaux grecs à Odessa, cela risquait de détériorer les intérêts commerciaux et nationaux de la Russie Impériale, en Egée<sup>22</sup>. Enfin, Catacazy conseille au directeur du département Asiatique du Ministère des Affaires Extérieures de la Russie Impériale, d'avoir l'œil sur les paquets qui arrivent à Odessa au nom de Manos<sup>23</sup>. De plus, il n'oublie pas de mentionner qu'il fait quelques petites réflexions et recommandations «amicales» sur ce sujet, au ministre de la Maison Royale et des Relations Extérieures de la Grèce, C. Zographos<sup>24</sup>.

Le journal *La Minerve* (= 'Αθηναῖα), comme il apparaît et par la publication de document, était anti-gouvernemental. La première édition date de 1832 à Megara, du Crétois Emmanuel Antoniadès. Plus tard, le journal a été transféré à Nauplie et de là, en 1835, dans la nouvelle capitale de la Grèce, où il a continué de s'opposer à la «domination bavaroise» et plus tard, à Othon. Le journal a lutté pour la concession de la Constitution de 1843, de la part d'Othon, mais il est resté à l'opposition après sa signature. Il a cessé de paraître en 1863 à la mort de son éditeur. C'était un journal sérieux qui a toujours suivi une politique libérale, un journal dont la diffusion était la plus large et qui eut une grande influence sur les idées politiques de l'époque. Par-

18. «... qui professe des principes ultra-libéraux» dans le texte. Exagération de Catacazy.

19. «curiosité» dans le texte.

20. «inconvenante» dans le texte.

21. «... d'un œil scrutateur» dans le texte.

22. «...influence nuisible sur nos relations commerciales dans l'archipel et sur les intérêts de nos nationaux» dans le texte.

23. «... à faire adopter par les autorités d'Odessa les précautions convenables à l'égard des paquets que Mr Mano reçoit de l'étranger» dans le texte.

24. «...quelques observations amicales» dans le texte.

mi les collaborateurs il faut citer l'archimandrite et prof. Théoclitos Pharmakides, le prof. Theodore Manoussis, le prof. Periclès Argiropoulos, etc<sup>25</sup>.

Pour concevoir davantage dans quelle situation se trouvait la presse à l'époque de la monarchie absolue, il nous faut remonter à l'étude de G. P. Nakos<sup>26</sup>, qui relate les faits suivants: «*Dans ses statistiques, le journal «Αἰὼν» (=Le Siècle), fait état de persécutions libres des journaux politiques: «Ἡ Ἀναγεννηθεῖσα Ἑλλάς» (=La Grèce Renaissance) de 1836, «Ὁ Ἑλληνικὸς Ταχυδρόμος» (=Le Facteur Grec) toujours, «Ἡ Ἑλλάς» (=La Grèce) de 1839 et «Ὁ Ἑλληνικὸς Παρατηρητής» (=L'Observateur Grec) de 1842.- Combien, en vérité, la Grèce aurait été prospère, si avec cet esprit-là, concordait les autres journaux!—*<sup>27</sup>. Avec une ironie à peine dissimulée, cette citation montre les conséquences de la législation sur la presse que devaient subir les journaux qui n'auraient dû être que gouvernementaux<sup>28</sup>.

Le document que nous publions est caractéristique de la situation politique, mais aussi du comportement et des intrigues de Catacazy. Il confirme son ingérence dans la politique intérieure de la Grèce à l'époque de la monarchie absolue. Ce document suffit à prouver combien, à cette époque, l'ambassadeur de Russie Impériale pouvait être indiscret, puisqu'il en était au point de connaître d'une façon détaillée, la vie privée du consul général de Grèce à Odessa.

Ce document se trouve à nos jours aux *Archives de la Politique Extérieure de Russie* (Moscou): *Archiv Vnešnej Politiki Rossii, Fond: Glavnyj Archiv 1-9, 1835-1839, delo: 4, ll.: 20-21*<sup>29</sup>.

*Institute for Balkan Studies  
Thessaloniki*

25. K. Mayer, *Ἱστορία τοῦ ἑλληνικοῦ τύπου*, vol. I, Athènes 1957, pp. 59 et 80; Sofia Antoniadou, *Ἐμμανουήλ Ἀντωνιάδης, ὁ ἀγωνιστής, ὁ δημοσιογράφος, 1791-1863*, Athènes 1971; *Du même*, *Ἡ ἐφημερίδα «Ἀθῆνᾶ» καὶ ὁ Ὅθων ὡς τὸ 1843, Δελτίον τῆς Ἱστορικῆς καὶ Ἐθνολογικῆς Ἡεταρείας τῆς Ἑλλάδος 19(1967-1970) 77-95.*

26. G. P. Nakos, *Τὸ πολιτικὸν καθεστῶς τῆς Ἑλλάδος ἐπὶ Ὅθωνος μέχρι τοῦ συντάγματος τοῦ 1844. Ἐκ τῶν δημοκρατικῶν ἰδεωδῶν τῆς ἐπαναστάσεως τοῦ 1821 εἰς τὴν ἀπόλυτον μοναρχίαν*, Thessaloniki 1974.

27. «Αἰὼν» (= Le Siècle), N° 419/1843; Cf. D. A. Petrakakos, *Κοινοβουλευτικὴ Ἱστορία τῆς Ἑλλάδος*, vol. I, Athènes 1935, pp. 480 sq.

28. G. P. Nakos, *op. cit.*, pp. 248-249.

29. Je remercie bien vivement les autorités des *Archives de la Politique Extérieure de Russie* (Moscou) pour l'autorisation que j'ai eu de moi de Mai en 1979 à travailler dans ces locaux.



f.21 *pour son usage soit le bulletin des lois, soit un des journaux semi-officiels grecs, soit tout autre ouvrage périodique tenant un langage décent et convenable au pays où il est accrédité, ne reçoit que la Minerve, le seul journal grec à la dévotion des anglais, qui fait une violente opposition au Gouvernement Royal, qui professe des principes ultra-libéraux et qui publie les articles les plus injurieux contre les Puissances monarchiques et surtout contre la Russie. Cette curiosité fort déplacée de la part de Mr Mano me paraît non seulement inconvenante, sous tous les rapports, mais aussi très peu profitable, en la considérant d'un oeil scrutateur, puisque, si l'on admettait même que Mr Mano ne fait pas circuler sa feuille dans le pays, il lui est toujours loisible d'en faire prendre lecture chez lui à ses amis et connoissances et à répandre ainsi des bruits et des idées fausses tant sur la marche du gouvernement que sur la tendance des esprits et en général sur les affaires de ce pays, idées, qui en se propageant peuvent avoir une influence nuisible sur nos relations commerciales dans l'archipel et sur les intérêts de nos nationaux.*

f.21<sup>v</sup> *Je ne crois pas la chose assez urgente pour en faire l'objet d'un office au Ministère; je pense que le présent avertissement suffira pour fixer votre attention à cet égard et pour vous porter, Monsieur, à faire adopter par les autorités d'Odesse les précautions convenables à l'égard des paquets que Mr Mano reçoit de l'étranger. Je n'ai pas manqué de mon côté de faire ici à Mr Zographo quelques observations amicales à ce sujet.*

*Agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.*

*Catacazy*